

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation :

Modalités de réservation

Toute réservation confirmée doit être accompagnée du paiement des arrhes qui s'élèvent à 30% du montant total du séjour. Le solde du séjour doit impérativement être réglé au plus tard 30 jours avant le début de la location.

Toute réservation faite à moins de 30 jours de la date d'arrivée doit être payée en intégralité lors de la confirmation.

La réservation est considérée comme définitive après réception d'une confirmation de notre part.

Conditions d'annulation de la réservation

- Plus de 30 jours avant le début du séjour :

15 € de frais de dossier

- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour :

25 % du prix de la location

- Entre 14 et 8 jours avant le début du séjour :

50 % du prix de la location

- Entre 7 et 2 jours avant le début du séjour :

75 % du prix de la location

- 1 jour avant ou non présentation sur place :

100 % du prix de la location

Prix :

Les tarifs de location sont applicables pour la saison 2009. Le prix contractuel est celui fixé lors de la confirmation de la réservation.

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la location du logement et de son équipement, les charges (eau, électricité, chauffage), le linge de literie (les lits sont faits à l'arrivée), le linge de toilette et l'accès aux activités de loisirs gratuites.

Nos prix ne comprennent pas le ménage final (la roulotte doit être rendue en parfait état de propreté), les consommations personnelles, l'accès aux activités de loisirs payantes, la caution et la taxe de séjour.

Modes de paiement

Pour régler le solde de votre séjour, vous avez 2 possibilités :

- par chèque à l'ordre de : SARL Domaine d'Escapa

- par virement bancaire à la Banque BPOC Mirande

Code Banque : 17807 Code Guichet : 00002

Numéro de compte : 05321495307 clé RIB 22

IBAN : FR76 1780 7000 0205 3214 9530 722

BIC CCBPFRPPTLS

La caution

Une caution de 150 € par roulotte vous est demandée (pour les séjours vacances) à votre arrivée et vous sera restituée lors de votre départ après déduction des éventuels dégâts occasionnés.

Les taxes de séjour

Du 1^{er} mai au 30 septembre, la taxe de séjour, qui est collectée pour le compte de la municipalité, est à acquitter sur place (0.40 €/nuitée/adulte et 0.20 € pour les enfants entre 13 et 17 ans).

Arrivée et départ :

Vous pouvez prendre possession de votre roulotte à partir de 15 heures. A votre départ, les clés seront à rendre avant 10 heures.

Départ anticipé

Toute interruption de séjour ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Inventaire de départ

Nous faisons l'inventaire de la roulotte lors de votre départ. Si nous ne constatons aucun problème, nous vous restituons la caution (régulée par chèque). En cas de dommage, nous vous informons des dégâts occasionnés durant votre séjour. Nous vous demanderons de nous

régler le montant de ces derniers. Après règlement, nous vous restituons la caution. A défaut de paiement des dégâts occasionnés, la caution pourra être conservée.

Nettoyage de votre logement

Nous apportons une attention particulière à la propreté de nos roulottes. Si toutefois vous constatez des oublis, vous êtes priés de nous le signaler immédiatement afin que nous puissions faire intervenir notre gouvernante. Les réclamations sur le nettoyage non signalées le jour de votre arrivée, ne pourront pas être prises en considération.

A votre départ, vous êtes priés d'effectuer le nettoyage de votre roulotte. Si vous ne souhaitez pas l'effectuer, vous pouvez demander la prestation (hors cuisine) à la réception moyennant le règlement d'un supplément de 30 € par roulotte pour tout séjour de 3 nuits et plus ou de 18 € par roulotte pour tout séjour de moins de 3 nuits. Si un animal vous accompagne, le nettoyage final des roulottes est alors obligatoire ; ce supplément est par conséquent automatiquement facturé pour tout séjour même pour une seule nuit.

Objets trouvés

A la fin de votre séjour, vous êtes invités à vérifier que vous n'avez laissé aucun effet personnel dans la roulotte ou dans les parties communes. Tout objet personnel, à l'exclusion des denrées périssables, devra être réclamé dans le mois suivant votre départ. Les objets trouvés sont expédiés après réception du montant des frais de poste relatifs à leur envoi.

Déroulement du séjour :

Animaux

Nous acceptons au maximum un petit chien (moins de 6 kg), vacciné et propre par roulotte.

Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans l'enceinte de la résidence.

Véhicules

Des parkings sont prévus dans l'enceinte de la résidence pour stationner les véhicules. En aucun cas vous n'avez le droit de monter avec votre véhicule sur les pelouses. Si nous constatons le non respect de ces règles, nous pourrions faire enlever votre véhicule à vos frais.

Environnement

Soucieux de la préservation de notre environnement, nous demandons à nos résidents de respecter les consignes de gestion des ordures ménagères.

Il est interdit de fumer dans les roulottes ainsi que dans la maison d'accueil.

Documentation touristique

Durant votre séjour, nous mettons à votre disposition la documentation touristique dont vous avez besoin pour vos excursions.

Réclamations

Afin de ne pas être tenu pour responsable des éventuels manquements dans l'inventaire de la roulotte, nous vous demandons de nous signaler tout manquement ou détérioration dans les 48 heures après votre arrivée.

Afin de vous faire passer un séjour agréable, nous vous invitons à nous signaler tout problème que vous pourriez rencontrer.

Divers :

En cas de force majeure (e. a. catastrophe naturelle, ...) contraignant la société à ne pouvoir assurer ses engagements, celle-ci s'engage à vous restituer l'intégralité du montant de votre séjour sans que vous puissiez prétendre à aucun autre dédommagement ou poursuite.